

Publié le 10/04/2025

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES****VAL ES DUNES**1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal la commune d'Argences sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :  
20.03.2025  
Date d'affichage  
20.03.2025

## Nombre de conseillers :

En exercice 44  
En exercice 44  
Présents 35  
Titulaires 34  
Suppléants 1  
Pouvoirs 3  
Votants 38  
19h44 Arrivée titulaire +1  
Votants 39

**Quorum 23**

MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Laurence MAUREY, Mmes Sophie de GIBON, Michèle MOTYKA (suppléante de Michel CRUCHON), M. Laurent DECLERCK, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Daniel BUISSON, Stéphane CASTEL, Alexandre PIGEONNIER (arrivée à 19h44), MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Mme Céline LEGRIGEOIS, M. Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Stéphane AMILCAR, Mme Alexandra LEPINAY (pouvoir à Coralie ARRUEGO), M. Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Mme Christel POIROT (pouvoir à Stéphane CASTEL)

Absents : MM. Thomas LEROY, Eric DUVAL, Michel CRUCHON, William HERFORT, Alain BOHEME

Secrétaire de séance : M. Olivier Guillemette

**Délibération n° 2025 / 52****Objet : FINANCES - Subventions aux associations**

Le Président se retire et ne prend pas part ni au débat ni au vote, notamment en raison de la fonction qu'il occupe en tant que Président de la Mission locale Caen la Mer Calvados centre.

Il est proposé de voter une enveloppe globale de subventions se répartissant ainsi :

Les amis du moulin de la porte	350 €
Maison d'Assistantes Maternelles O'MAM'OUR	4 800 €
Epicerie sociale La passerelle en Val ès dunes	5 141 €
Mission Locale Caen la mer Calvados Centre	27 763 €
Ecole de musique POM	131 000 €
<b>Total</b>	<b>169 054 €</b>

Suite à l'augmentation de la demande de subvention de la Maison d'Assistantes Maternelles O'MAM'OUR, motivée par une régularisation de la taxe d'habitation effectuée par le propriétaire de la maison, des précisions sont apportées sur l'évolution de la taxe précisée dans la loi de finances 2025.

Mme LECOMTE s'étonne concernant la demande de subvention effectuée par

l'épicerie sociale, de la présence d'un voyage à Tatihou.

Mme ENEE indique que l'école de musique accueille 148 élèves, soit 89 enfants et 59 adultes.

Mme BAUGAS déplore que l'école de musique n'ait pas répondu favorablement à la commune de Banneville-la-Campagne pour la participation aux cérémonies commémoratives 2024.

Un débat s'instaure.

Une convention devra être établie pour les subventions supérieures à 23 000€. Il est rappelé que la signature d'un contrat d'engagement républicain est désormais obligatoire pour les associations.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

✚ A l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 350 € aux Amis du Moulin de la Porte ;

✚ A l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 4 800 € à la maison d'assistants maternels O'mam'our ;

✚ A l'unanimité, moins 1 abstention, décide d'attribuer une subvention de 5 141 € à l'épicerie sociale La Passerelle en Val ès dunes ;

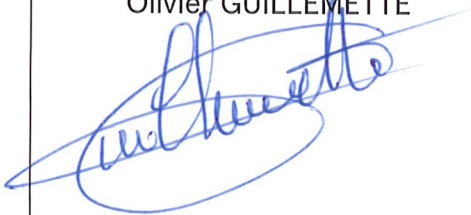
✚ A l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 27 763 € à la Mission Locale Caen la mer Calvados Centre ;

✚ A 2 voix contre, 5 abstentions et 31 voix pour, décide d'attribuer, à la majorité, une subvention de 131 000 € à l'école de musique POM.

✚ Autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Olivier GUILLEMETTE



Le Président,  
Philippe PESQUEREL

